

La Ville recrute!



Une valeur sûre pour
ton développement

PROFIL RECHERCHÉ

- Bonne capacité d'analyse et de synthèse.
- Facilité à résoudre les problèmes.
- Autonomie et bon jugement.
- Grande rigueur au travail.
- Excellentes habiletés relationnelles.
- Bonne gestion du stress.
- Esprit d'équipe et positivisme.

Ça te correspond? Viens faire
partie de l'équipe!

ENVOIE TA CANDIDATURE!

Concours 2026-56

Fais parvenir ton curriculum vitae au
plus tard le **20 septembre 2026**.

POSTULER

*Les membres des groupes visés par la Loi
sur l'accès à l'égalité en emploi dans des
organismes publics sont encouragés à
postuler.*

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN À L'ÉMISSION DES PERMIS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Type de poste :	Réserviste (remplacement d'un congé maternité).
Salaire :	Se situe entre 36,36 \$ et 42,78 \$ de l'heure.
Horaire de travail :	Horaire de 35 heures par semaine à partir du 1 ^{er} lundi du mois d'avril pour 26 semaines. Horaire de 32,5 heures pour les autres semaines.
Entrée en fonction :	Octobre 2026 à février 2028.

TES RESPONSABILITÉS

- Analyser les demandes de permis de construction et fournir aux citoyens, ainsi qu'aux promoteurs, les informations relatives aux différents règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité, notamment en matière de zonage, de lotissement et de construction.
- Préparer et délivrer des permis de construction en s'assurant que tous les documents nécessaires sont fournis et que les projets respectent les règlements.
- Fournir un support aux entrepreneurs et aux citoyens concernant les procédures d'obtention de permis et les exigences réglementaires.
- Effectuer des recherches pour déterminer les droits acquis pour certains projets, afin de s'assurer qu'ils respectent les règles d'urbanisme et les exceptions possibles.

LES COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES

- Diplôme d'études collégiales en génie civil, en aménagement du territoire et d'urbanisme ou en architecture. Toutefois, l'employeur pourra considérer une combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente.
- Deux (2) ans d'expérience pertinente à l'emploi.
- Posséder des connaissances sur le Code de la construction du Québec et des différents règlements provinciaux, tels que le Q-2, r.22 et le Q-2, r.35.
- Aisance dans l'utilisation de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook) et dans un environnement informatisé.
- Connaissance des logiciels Accès Cité Territoire et GOCitéWeb, est un atout.